

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Arrêté du 19 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2008 portant organisation du concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes**

NOR : DEVK1131564A

Le ministre de la défense et des anciens combattants et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment ses articles 4, 9, 10 et 11 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2008 portant organisation du concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au cinquième alinéa du point 1.1 de l'annexe III de l'arrêté du 28 novembre 2008 susvisé, les mots : « 6 m mesurés du sol » sont remplacés par les mots : « corde de 5 m mesurés du sol ».

**Art. 2.** – Le tableau du point 3 de l'annexe III de l'arrêté du 28 novembre 2008 susvisé est, pour la partie concernant le grimper de corde, remplacé par les dispositions suivantes :

NOTE/20	GRIMPER
20	5 mètres/5" 4
19	5 mètres/5" 8
18	5 mètres/6" 2
17	5 mètres/6" 6
16	5 mètres/7" 1
15	5 mètres/7" 7
14	5 mètres/8" 2
13	5 mètres/8" 8
12	5 mètres/9" 5
11	5 mètres/10" 2
10	5 mètres/11"
9	5 mètres/11" 8
8	5 mètres/12" 7
7	5 mètres/13" 6
6	5 mètres/14" 6
5	5 mètres/15" 7
4	5 mètres/16" 1
3	5 mètres/17" 3
2	5 mètres
1	4 mètres
0	0

**Art. 3.** – La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et l'inspecteur général des affaires maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 janvier 2012.

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le chargé de la sous-direction  
du recrutement et de la mobilité,*  
T. BOUCHAUD

*Le ministre de la défense  
et des anciens combattants,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense,*  
J. ROUDIÈRE